



Communication de la CGT Groupe Danone :

Accord CSE

La CGT Groupe Danone NE SIGNE PAS !

Nos principales motivations :

Transfert d'une partie des missions actuelles des délégués du personnel (DP) vers les managers et les représentants des ressources humaines (RH) , or les DP ont un rôle de défense des salariés contre les atteintes aux droits...

Cela implique notamment que les managers et RH aient du temps et des compétences pour prendre en charge cette nouvelle « mission ».
Managers, saurez vous répondre aux collègues qui ont des problèmes sur leur fiche de paie, sur le traitement d'un accident du travail, les indemnités pendant les arrêts de travail, ...
Dans les petites structures, cela implique aussi que si votre manager ou RH ne trouve pas de solution, vous risquez d'attendre la prochaine réunion du CSSCT qui aura lieu tous les 3 mois ...

Création de commissions CSSCT sans aucun pouvoir ni moyens, et réduction du nombre de représentant du personnel

Pas de droits ni moyen supplémentaires, pourtant indispensables pour les CSSCT. Il y a malheureusement urgence à améliorer les conditions de travail qui se dégradent avec le développement du Lean, le déploiement de PROTEIN, les sous-effectifs récurrents, les cadences qui augmentent, la pression continue à tout niveau dans l'entreprise.

Rythme et périmètre des négociations diminué. Par exemple, une négociation égalité professionnelle (femmes/hommes) tous les 4 ans, au niveau de la France et non plus en local.

Baisse importante du nombre d'élu et des moyens dans la logistique.